

Université de Moncton

Sénat Académique

réunion du 5 novembre 1965

Une réunion régulière du Sénat Académique s'est tenue au Salon de la Société l'Assomption le 5 novembre.

Étaient présents:

R. P. Maurice Boivin	M. Alphonse Gaudet
Soeur Jacqueline Bouchard	R. P. Léonard Gaudet
M. Alexandre-J. Boudreau	R. P. Arthur Gauvin
R. Paul Bourque	R. P; Léopold Lanteigne
M. Jean Cadieux	M. Raymond LeBlanc
R. P. Clément Cormier	M. Numa Marcotte
R. P Louis-Marcel Daigle	M. Brian T. Newbold
R. P. Reno Desjardins	R. P. Roland Soucie
R. P. Raoul Dionne	M. Aurèle Yeung

Le Secrétaire lut le procès-verbal de la réunion du 9 avril 1965. Sur proposition de M. Raymond LeBlanc, appuyé de Soeur Bouchard, le procès-verbal fut accepté;

Le Père Gaudet demanda au Secrétaire un résumé du rapport de la réunion spéciale du 25 juin. Après cet exposé, M. Aurèle Young, appuyé du Père Soucie, en proposa l'adoption. Le procès-verbal fut accepté.

Le Président fit rapport des élections au Sénat:

R. P. Léonard Gaudet, nommé par le Collège Saint-Joseph  
M. Raymond LeBlanc, élu par la Faculté des Sciences  
M. Numa Marcotte, élu par la Faculté des Sciences  
M. Aurèle Young, élu par l'Ecole de Commerce  
M. Alphonse Gaudet, élu par l'Ecole de Psychologie et Education

**Rapport des Facultés et des Ecoles:**

Pendant la présentation du rapport de la Faculté des Arts, il s'est posé un problème de procédure. M. Aurèle Young demanda si l'acceptation d'un rapport d'une Faculté donnait force de loi à tout son contenu. Après discussion, il a été décidé que les rapports des Conseils de facultés et d'écoles seraient reçus par le Sénat et que ce dernier, à titre d'austérité académique suprême, peut remettre en question des décisions prises par un Conseil de faculté ou d'école. Le Sénat demande aux doyens et aux directeurs d'indiquer les recommandations qui exigent une décision du Sénat académique. Les rapports devront contenir aussi un compte-rendu des réunions de Conseil et un exposé des problèmes propres à la faculté.

**A) Faculté des Arts:**

Dans son rapport, le Père Desjardins a exposé les problèmes académiques de sa faculté. Les nouveaux programmes de mention et de spécialisation visent à offrir des options dès la première année du cours, ce qui suppose une nouvelle structure. La Faculté des Arts doit examiner un nouveau programme de mathématiques, de biologie, de Sciences familiales.

Deux questions sont référées au Comité des règlements académiques:

- 1) Que soit inscrit à l'Annuaire le règlement suivant: les crédits accordés en vue d'un degré ne peuvent pas être appliqués à un deuxième degré.
- 2) Relativement aux règlements académiques stipulant que la moitié des cours doivent être pris à l'Université qui accorde le degré: M. Boudreau trouve cette exigence trop rigoureuse pour l'Extension; il demande pour l'Extension un minimum de 5 cours.

Le Père Desjardins, appuyé du Père Daigle, propose que son rapport soit reçu. Le Sénat reçoit le rapport.

**B) Faculté des Sciences:**

Le Père Paul Bourque a donné les statistiques de sa faculté et présenté ses nouveaux professeurs. Deux comités du Conseil de la Faculté travaillent à élaborer un nouveau programme de mathématiques et de biologie. Le Conseil examine également les cours d'humanité qui font partie des programmes de Sciences. Proposé par M. Young, appuyé de M. Cadieux, le rapport est reçu.

**C) Ecole de Commerce:**

M. Jean Cadieux a décrit les activités et les problèmes de son Ecole. Le Conseil de l'Ecole doit réexaminer la structure du programme pour accommoder les deux groupes d'étudiants qui demandent leur admission: étudiants ayant complété la XIIe année et étudiants ayant complété le B.A. ou la rhétorique. Proposé par le Père Bourque, appuyé du Père Desjardins, le rapport est reçu.

**D) Ecole de Psychologie - Education:**

Dans son rapport le Père Soucie fit connaître aux membres du Sénat les statistiques, les activités de l'Ecole de Psychologie-Education. Il demande au Sénat d'étudier la possibilité de former des départements à l'intérieur de l'Ecole. Il suggère les départements suivants: Education, Psychologie, Orientation et Education physique.

Durant la discussion le Père Lanteigne suggéra d'organiser un programme de maîtrise en pédagogie en vue de préparer des professeurs pour l'enseignement d'une discipline académique. Le Père Soucie appuie cette suggestion en déclarant que la maîtrise en Education forme des administrateurs plutôt qu'un personnel spécialisé de l'enseignement. Le Sénat demande au Conseil de l'Ecole d'étudier ce problème et de proposer un programme.

Le Père Soucie, appuyé de M. Alphonse Gaudet, propose la réception de son rapport. Adopté.

**E) Ecole des Sciences Hospitalières:**

Soeur Bouchard expose les démarches de l'Université auprès de l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick. L'Association a maintenu sa décision de refuser les étudiantes de deuxième année du cours de Sciences Infirmières de Saint-Basile. Les dossiers académiques des étudiantes de 3e et 4e année ont reçu l'approbation de l'Université et de l'Association. Ces étudiantes pourront se présenter aux examens d'enregistrement après réception de leur degré.

Un cours de Baccalauréat en Sciences Infirmières est demandé par plusieurs infirmières détenant déjà leur enregistrement.

Soeur Bouchard souligne que les cours professionnels du programme en question n'ont jamais été donnés à Saint-Basile; pour se conformer aux recommandations du rapport Deutsch, elle en arrive à la conclusion qu'il n'est pas opportun d'instaurer ce programme au Collège Maillet ou à tout autre collège affilié. Cependant elle exprima l'avis qu'une partie des cours académiques peuvent être pris dans les collèges affiliés. Au cours de la discussion qui suivit, le Père Gauvin, appuyé du Père Soucie, proposa que les cours académiques de ce programme soient précisés le plus tôt possible afin d'orienter les infirmières qui désirent s'inscrire. Cette proposition est acceptée.

Il est proposé par le Père Paul Bourque, appuyé du Père Soucie, que Soeur Bouchard rédige un mémoire sur ce qui devrait se faire en vue d'organiser, dès 1967 à Moncton, un programme de trois ans pour les infirmières déjà enregistrées. Cette proposition est acceptée.

Le Père Soucie, appuyé du Père Bourque, demande au Sénat d'accepter le rapport de la directrice des Sciences Hospitalières.

**F) Cours d'Extension:**

M. Alexandre Boudreau a présenté le rapport des cours d'Extension et un rapport sur le programme d'Éducation adulte.

Le Père Lanteigne a relevé le problème des cours d'extension organisés à Shippagan. Il demande pourquoi l'Université de Moncton organise des cours dans le territoire d'un Collège affilié. M. Boudreau a expliqué que c'est contre la politique de l'Université; mais que dans ce cas, le Collège Jésus-Marie, qui avait organisé les cours, laissa entendre que le Collège de Bathurst ne voulait pas s'en occuper:

Le Père Desjardins demande que le Conseil de l'Extension groupant les directeurs régionaux explore cette question et définisse des mesures à prendre pour éviter à l'avenir des situations de ce genre.

**Collège Jésus-Marie:**

Comme le Premier Ministre de la province a annoncé son intention d'établir, avant le début de 1966, conformément aux recommandations de la Commission Deutsch, un comité chargé de réétudier la situation de l'enseignement supérieur, il est décidé que le statut du Collège Jésus-Marie soit d'abord étudié par cette Commission avant d'être soumis au Sénat.

**Collège Sainte-Anne:**

Le Recteur fit la lecture d'une lettre du Père d'Entremont au "Grants Committee" de la Nouvelle-Ecosse. Le Sénat juge qu'il ne peut pas discuter de l'affiliation du Collège avant de connaître les décisions des autorités de la Nouvelle-Ecosse.

**Fonds de pension:**

Le Recteur annonce aux membres du Sénat qu'un plan de retraite a été accepté par l'administration de l'Université. Ce plan a été préparé par la Société l'Assomption et entrera en vigueur cette année.

**Rang professoral :**

Depuis un an les professeurs font pression pour obtenir un titre ou rang professoral. Actuellement le Conseil des doyens examine cette question et un comité de l'Association des professeurs devra également étudier cette question.

**Consultation en vue de la révision des statuts:**

- 1- Il est proposé par M. Jean Cadieux, appuyé du Père Soucie, que le Bibliothécaire fasse partie du Sénat à titre d'observateur. Cette proposition est acceptée.
- 2- Le Père Desjardins, appuyé du Père Maurice Boivin, propose qu'à l'avenir les élections du Sénat se fassent au début de l'année académique. La proposition est acceptée.
- 3- Les membres du Sénat sont d'avis que les comités permanents demeurent tels qu'indiqués dans les statuts. Le Sénat recommande que cette année, comme l'an dernier, seulement deux comités soient établis:
  - 1) Comité des règlements académiques
  - 2) Comité des grades et degrés honorifiques.
- 4- Le Statut du chef de département n'a pas été établi dans les Statuts de l'Université. Il est proposé par M. Brian Newbold, appuyé de M. Numa Marcotte que chaque Conseil de faculté ou école examine ce problème afin d'établir les responsabilités, les droits et les obligations d'un chef

de département; et que les Conseils fassent une étude en vue de définir les exigences pour la création d'un département; nombre de professeurs, qualifications académiques du personnel, la fonction du département.

Cette proposition est acceptée. Après discussion, il fut convenu d'établir un Comité de Coordination qui recevra les rapports des Conseils et qui soumettra ensuite ses recommandations au Sénat. Ce comité devra aussi déterminer les facteurs qui font passer une Ecole au rang de Faculté.

Ajournement à 5h.45.

Raoul Dionne, c.s.c. Secrétaire  
général.